



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 336 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 317 ET SES AMENDEMENTS

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité ;

QU'UN Avis de motion est déposé par Denis English, conseiller, en vue de l'adoption à une assemblée subséquente du règlement n° 336 abrogeant le règlement n° 317 et ses amendements ;

QUE ledit projet de règlement a pour objet d'abroger le règlement numéro 317 et ses amendements puisque la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a délégué ses compétences sur la gestion intégrée des matières résiduelles à la MRC des Jardins-de-Napierville ;

QUE la municipalité procèdera à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2024 ;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 19^e jour du mois de novembre 2024.

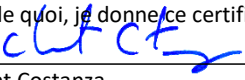
Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 19^e jour du mois de novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de novembre 2024.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier